



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/ECE/1326  
27 décembre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Cinquante et unième session  
(15-23 avril 1996)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE ET UNIEME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 15 avril 1996, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE : examen de l'évolution de la situation, des réformes et des stratégies régionales dans le domaine économique E/ECE/1327
3. Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale (décision B (50)) E/ECE/1328  
+ Add.1  
E/ECE/1329
4. Préparation de la session commémorative du cinquantième anniversaire de la CEE qui se tiendra en avril 1997 : mise en oeuvre des dispositions du paragraphe 13 de la décision A (50) de la Commission et de la décision 1 (1995-S) adoptée par la session extraordinaire de la Commission le 20 septembre 1995 E/ECE/1330  
E/ECE/1331  
E/ECE/1332

5. Coopération et partenariat de la CEE :
- a) Coopération entre la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris le Document de clôture de la Réunion d'examen de Genève (22-24 janvier 1996) et la quatrième réunion du Forum économique organisée à Prague (mars 1996), ainsi que coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE E/ECE/1333
  - b) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE E/ECE/1334
6. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1996-1997 : E/ECE/1335 à E/ECE/1341
- a) Questions découlant des travaux des organes subsidiaires de la CEE qui appellent l'adoption de mesures ou de décisions par la Commission
  - b) Budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1996-1997
  - c) Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE E/ECE/1342
  - d) Contribution de la CEE et suite donnée par cette dernière aux conférences et programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'ONU visant à aider les pays en développement d'autres régions, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale E/ECE/1343
  - e) Présentation du plan à moyen terme pour la période 1998-2001
7. Election du bureau
8. Questions diverses
9. Rapport annuel de la Commission

**NOTES EXPLICATIVES SUR L'ORDRE DU JOUR****Généralités**

1. Compte tenu des indications données lors de la cinquantième session de la Commission (E/1995/36, par. 245) et des réunions informelles spéciales de la Commission tenues depuis cette session, et eu égard aux consultations organisées par la suite avec le bureau de la Commission et aux décisions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, la période du lundi 15 avril au mardi 23 avril 1996 a été réservée pour la cinquante et unième session de la Commission. Cependant, tout sera mis en oeuvre pour que les travaux de la session s'achèvent le vendredi 19 avril.

2. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Commission, les documents de base mentionnés dans l'ordre du jour provisoire (E/ECE/1326) seront, autant que possible, communiqués aux gouvernements "42 jours au moins avant l'ouverture de la session", c'est-à-dire le 4 mars 1996 au plus tard.

3. Le calendrier provisoire des travaux de la cinquante et unième session de la Commission est joint au présent document. Il a été établi par le Secrétaire exécutif conformément aux décisions prises à la cinquantième session, aux délibérations des réunions informelles spéciales de la Commission et après consultation du bureau lors de sa réunion du 14 décembre 1995.

**Partie "Politique générale"****Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

4. Aux termes de l'article 7 du règlement intérieur de la Commission, "le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour". Aux termes de l'article 8 "la Commission peut modifier l'ordre du jour à tout moment".

**Point 2 : Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE :  
examen de l'évolution de la situation, des réformes et des  
stratégies régionales dans le domaine économique :  
Déclarations de politique générale**

5. Au titre de ce point, les délégations voudront peut-être faire des déclarations de politique générale en ce qui concerne l'évolution de la situation économique et les réformes entreprises sur le plan économique dans leur pays et dans la région, sur les moyens d'intensifier la coopération régionale et sur les travaux menés par la Commission considérée dans son ensemble depuis la cinquantième session.

6. Les délégations sont invitées à communiquer au secrétariat, pour qu'il les fasse parvenir aux missions permanentes à Genève, les textes complets de leurs déclarations de politique générale bien avant l'ouverture de la session pour permettre au secrétariat de les distribuer à toutes les délégations.

### **Table ronde**

7. Au titre de ce point, la séance de l'après-midi du mardi 16 avril sera consacrée, en application de la décision E (50), à une table ronde à laquelle participeront des personnalités du monde politique et du secteur des entreprises et qui portera sur le thème suivant : "La coopération et le développement industriel durable". Le secrétariat établira à cette fin un document d'information (E/ECE/1327) comprenant des propositions relatives au renforcement de la coopération dans le domaine du développement industriel durable.

### **Etude sur la situation économique de l'Europe en 1995-1996**

8. Au titre de ce point, le secrétariat présentera l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1995-1996 (ECE(51)/1). Afin de promouvoir un échange de vues sur ce sujet, il distribuera avant la session un aperçu des grands problèmes et des grandes options de développement abordés dans l'étude. La présentation orale des délégations sera limitée à 10 minutes et il leur est instamment demandé d'éviter de donner dans leur exposé des renseignements détaillés sur l'évolution de la situation dans leurs pays respectifs. Il serait souhaitable que les informations de cet ordre fassent l'objet d'un texte écrit qui soit transmis aussitôt que possible au secrétariat (de préférence en 70 exemplaires environ) pour être distribué aux participants pendant la session.

### **Point 3 : Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie européenne et mondiale (décision B (50))**

9. Au titre de ce point, la Commission examinera le rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1328) sur les activités menées dans ce domaine par les organes subsidiaires et le secrétariat pendant l'année écoulée, en particulier le programme d'ateliers et d'autres formes d'assistance aux pays en transition. Le rapport tiendra compte des besoins particuliers des nouveaux membres de la Commission et comprendra également un compte rendu complet des mesures prises comme suite à la décision B (50).

10. La Commission sera saisie de la liste définitive d'experts et de spécialistes des problèmes de la privatisation et de la transition de divers secteurs économiques vers les conditions du marché, dont les services pourraient être mis à la disposition des pays en transition intéressés, ainsi qu'il est demandé dans la décision B (50) (E/ECE/1328/Add.1).

11. Au titre de ce point, la Commission examinera aussi le rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1329) sur les objectifs et les activités du programme régional de services consultatifs, rapport établi en réponse à la demande formulée dans la décision C (50).

**Point 4 : Préparation de la session commémorative du cinquantième anniversaire de la CEE qui se tiendra en avril 1997 : mise en oeuvre des dispositions du paragraphe 13 de la décision A (50) de la Commission et de la décision 1 (1995-S) adoptée par la session extraordinaire de la Commission le 20 septembre 1995**

12. Pour l'examen de ce point, la Commission sera saisie du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1330) sur la préparation de la session commémorative du cinquantième anniversaire de la création de la CEE. Elle sera également saisie du rapport intérimaire (E/ECE/1331) du Groupe de travail spécial sur les orientations stratégiques et l'efficacité, créé en application de la décision 1 (1995-S), ainsi que du rapport de la réunion spéciale sur les économies à réaliser (E/ECE/1332).

**Point 5 : Coopération et partenariat de la CEE :**

- a) **Coopération entre la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris le Document de clôture de la Réunion d'examen de Genève (22-24 janvier 1996) et la quatrième réunion du Forum économique organisée à Prague (mars 1996), ainsi que coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE**

13. La Commission sera saisie, pour l'examen de ce point, du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1333), demandé dans la décision F (50), sur le renforcement de la coopération entre la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ce rapport prendra en considération les dispositions pertinentes du Document de clôture de la Réunion d'examen de la CSCE qui aura eu lieu à Genève, ainsi que les résultats de la quatrième réunion du Forum économique de la CSCE organisée en mars 1996. Il rendra également compte des mesures prises comme suite à la décision D (50) - Coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE.

- b) **Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE**

14. Pour l'examen de ce point, la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1334) dans laquelle figurera un exposé des faits nouveaux de l'année écoulée concernant la coopération et la coordination des activités entre la Commission et son secrétariat, d'une part, et d'autres organisations et institutions internationales et groupements sous-régionaux, d'autre part, notamment ceux qui jouent un rôle actif dans la région de la CEE et sont cités par la Commission dans ses décisions.

**Partie "Programme et coordination"**

**Point 6 : Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1996-1997 :**

- a) **Questions découlant des travaux des organes subsidiaires de la CEE qui appellent l'adoption de mesures ou de décisions par la Commission**
- b) **Budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1996-1997**
- c) **Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE**
- d) **Contribution de la CEE et suite donnée par cette dernière aux conférences et programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'ONU visant à aider les pays en développement d'autres régions, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale**
- e) **Présentation du plan à moyen terme pour la période 1998-2000**

15. L'examen du point 6 de l'ordre du jour (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1996-1997) sera consacré aux questions ayant trait au programme de travail de la Commission et à ceux de ses organes subsidiaires, compte tenu du rapport intérimaire du Groupe de travail spécial sur les orientations stratégiques et l'efficacité, du rapport de la réunion spéciale sur les économies à réaliser, du budget-programme de la CEE pour 1996-1997 et du rapport du Président sur ses consultations avec les bureaux des organes subsidiaires principaux (E/ECE/1335). Les présidents des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission seront invités à participer à l'examen de la coordination du programme de travail ainsi que des activités intersectorielles qui y sont comprises et des possibilités s'offrant à cet égard.

16. Le document récapitulatif (E/ECE/1336) établi par le secrétariat sera également communiqué aux délégations. Il exposera les faits saillants et les difficultés rencontrées ainsi que d'autres problèmes pertinents liés aux activités des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission. Les résumés des travaux des réunions informelles spéciales organisées par le Président depuis la cinquantième session conformément à la décision P (45) seront également communiqués à la Commission (E/ECE/AC.20/95(3)/1 et (4)/1, E/ECE/AC.20/96(1)/1 et (2)/1). Le rapport de la session extraordinaire (20 septembre 1995) sera également mis à la disposition des délégations.

17. Le secrétariat présentera des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions G (50) - Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (E/ECE/1337); H (50) - Coopération dans le domaine des transports (E/ECE/1338); I (50) - Coopération dans le domaine de l'énergie (E/ECE/1339); et J (50) - Coopération dans le domaine des établissements humains (E/ECE/1340).

18. La Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1341) présentant le projet de programme de travail de la Commission pour 1996-2000, complété par des renseignements factuels sur des questions telles que les réunions, les rapports et autres documents, conformément à la décision O (45).

19. Pour l'examen du point 6 c) (résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE), la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1342) rendant compte des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale depuis la clôture de la cinquantième session qui appellent une décision de cette dernière ou qui ont d'autres incidences sur ses travaux.

20. Pour l'examen du point 6 d) (contribution de la CEE et suite donnée par cette dernière aux conférences et programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'ONU visant à aider les pays en développement d'autres régions, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale), la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif (E/ECE/1343) exposant les progrès accomplis par la Commission depuis sa cinquantième session en ce qui concerne les activités de coopération technique, y compris les activités menées en coopération avec les autres commissions régionales et des organisations donatrices. Elle examinera également sa contribution aux programmes mondiaux des Nations Unies, notamment aux conférences mondiales ou aux années internationales récentes ou prévues dans un proche avenir.

#### **Point 7 : Election du bureau**

21. Conformément à l'article 15 de son règlement intérieur, tel que modifié à la quarante-huitième session, la Commission, à la séance de clôture de sa cinquantième session, a élu M. Romulus Neagu (Roumanie) président et M. Lodewijk Willems (Belgique), M. Bjorn Skogmo (Norvège) et M. Olexandre Slipchenko (Ukraine), vice-présidents.

#### **Point 8 : Questions diverses**

22. Au titre de ce point, la Commission entendra une déclaration du Secrétaire exécutif concernant la date et le lieu de la cinquante-deuxième session de la Commission et abordera d'autres questions que les gouvernements des Etats membres souhaiteraient soulever.

#### **Point 9 : Rapport annuel de la Commission**

23. Ce point sera examiné le vendredi 19 avril et comprendra l'adoption du rapport de la session, qui sera élaboré en cours de session par le(s) rapporteur(s) désigné(s) par la Commission, avec le concours du secrétariat. Il comprendra également l'adoption des projets de décision sur l'ensemble des activités de la Commission, y compris l'approbation de son programme de travail pour 1996-1997 et l'acceptation de principe, sous réserve de réexamen à sa cinquante-deuxième session, de son programme de travail pour 1997-2000. Le Secrétaire exécutif prendra des dispositions pour assurer la distribution préliminaire des projets de résolution ou de décision. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, les projets de décision présentés pour adoption à la cinquante et unième session doivent être communiqués au Secrétaire exécutif 24 heures avant leur adoption pour permettre l'examen des incidences financières éventuelles.

Rapports des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission

Comité des politiques de l'environnement (deuxième session)	ECE/CEP/14
Comité des transports intérieurs (cinquante-huitième session)	ECE/TRANS/116 et Add.1
Conférence des statisticiens européens (quarante-troisième réunion plénière)	ECE/CES/48 CES/1995/R.25 + additifs
Comité pour le développement du commerce (quarante-quatrième session)	ECE/TRADE/199
Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE (trente et unième session)	ECE/EC.AD/48 et Add.1
Comité de l'énergie (cinquième session)	ECE/ENERGY/28
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique */	
Groupe de travail de l'industrie chimique (cinquième session)	ECE/CHEM/101
Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation */	
Groupe de travail des politiques de normalisation (cinquième session)	ECE/STAND/42
Groupe de travail de l'acier (cinquième session)	ECE/STEEL/91
Comité de l'agriculture (quarante-sixième session)	ECE/AGRI/134
Comité du bois (cinquante-troisième session)	ECE/TIM/85
Comité des établissements humains (cinquante-sixième session)	ECE/HBP/93

---

\*/ Ces organes ne se sont pas réunis depuis la cinquantième session.



**CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX 1/**

Lundi 15 avril

**Séance du matin :                      Politique générale**

Ouverture de la cinquante et unième session de la Commission

Adoption de l'ordre du jour  
(point 1 de l'ordre du jour)

\* \* \*

**Débat général**

Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE :  
examen de l'évolution de la situation, des réformes et des stratégies  
régionales dans le domaine économique : déclarations de politique  
générale  
(point 2 de l'ordre du jour)

Présentation de l'Etude sur la situation économique de l'Europe  
en 1995-1996

A examiner en même temps que :

Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission  
destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie  
européenne et mondiale  
(point 3 de l'ordre du jour)

**Séance de l'après-midi :              Politique générale**

**Débat général (suite)**

Renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE :  
examen de l'évolution de la situation, des réformes et des stratégies  
régionales dans le domaine économique : déclarations de politique  
générale  
(point 2 de l'ordre du jour)

A examiner en même temps que :

Diversification des formes et méthodes des activités de la Commission  
destinées à faciliter l'intégration des pays en transition à l'économie  
européenne et mondiale  
(point 3 de l'ordre du jour)

---

1/ Il est proposé que les travaux de la cinquante et unième session de la Commission s'achèvent, en fin de journée, le vendredi 19 avril, étant entendu que la session pourrait être prolongée jusqu'au 23 avril si besoin est.

Mardi 16 avril

**Séance du matin :                      Politique générale**

**Débat général (suite)**

Coopération et partenariat de la CEE :

- a) Coopération entre la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris le Document de clôture de la Réunion d'examen de Genève (22-24 janvier 1996) et la quatrième réunion du Forum économique organisée à Prague (mars 1996), ainsi que coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE
- b) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions et des groupements sous-régionaux jouant un rôle actif dans la région de la CEE

(point 5 de l'ordre du jour)

**Séance de l'après-midi :              Politique générale**

Table ronde : "**Coopération et développement industriel durable**"

Mercredi 17 avril

**Séance du matin :                      Politique générale**

Préparation de la session commémorative du cinquantième anniversaire de la CEE qui se tiendra en avril 1997 : mise en oeuvre des dispositions du paragraphe 13 de la décision A (50) de la Commission et de la décision 1 (1995-S) adoptée par la session extraordinaire de la Commission le 20 septembre 1995  
(point 4 de l'ordre du jour)

**Séance de l'après-midi :              Programme et coordination**

Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1996-1997 :

- a) Questions découlant des travaux des organes subsidiaires de la CEE qui appellent l'adoption de mesures ou de décisions par la Commission
- b) Budget-programme de la CEE pour l'exercice biennal 1996-1997
- c) Résolutions et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la CEE

- d) Contribution de la CEE et suite donnée par cette dernière aux conférences et programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'ONU visant à aider les pays en développement d'autres régions, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale
- e) Présentation du plan à moyen terme pour la période 1998-2001  
(point 6 de l'ordre du jour)

Jeudi 18 avril**Séance du matin :                      Programme et coordination**

Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires pour 1996-1997  
(suite de l'examen de ce point, si nécessaire)

\*   \*   \*

**Politique générale**

Rapport du Président de la partie "Programme et coordination"  
(point 6 de l'ordre du jour)

Adoption des décisions  
(points 2 à 6 de l'ordre du jour)

Election du bureau  
(point 7 de l'ordre du jour)

Questions diverses  
(point 8 de l'ordre du jour)

**Séance de l'après-midi :**            (pas de séance prévue)

Vendredi 19 avril

**Séance du matin**                    (pas de séance prévue)

**Séance de l'après-midi :**        **Séance de clôture**

Clôture de la session : adoption du rapport de la session  
(point 9 de l'ordre du jour)

-----